



L'Union, le 10 novembre 2022

Destinataires :

Membres de l'UCA

Objet : Assemblée Générale Ordinaire – 2 décembre 2022

Madame, Monsieur, Chers adhérents,

Nous avons le plaisir de vous convier à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **vendredi 2 décembre 2022 à 20h**, au stade Georges Beyney à l'Union (31240).

L'ordre du jour est le suivant :

- Adoption du procès-verbal des assemblées générales 2021 et 2022
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité technique
- Bilan financier 2021-2022
- Budget prévisionnel 2022-2023
- Election des membres du Comité Directeur (postes vacants)
- Remise des récompenses
- Clôture

Candidature au Comité Directeur

Sept postes sont à pourvoir au sein du Comité Directeur. Afin de présenter votre candidature, il convient de renseigner la fiche de candidature et la retourner, le 1^{er} décembre au plus tard, par mail à l'adresse suivante : u.c.athletique@gmail.com.

Droit de vote et procuration

Pour ceux qui ne pourraient assister à cette réunion, vous avez la possibilité de donner une procuration à un autre adhérent.

La procuration renseignée est à envoyer par mail à l'adresse suivante : u.c.athletique@gmail.com. Le détenteur de la procuration peut également la présenter sur place, le jour de l'assemblée générale.

En application de l'article 8 des statuts, chaque membre peut détenir deux procurations au maximum.

Le droit de vote est attribué à tout membre âgé d'au moins seize ans au jour de l'assemblée générale et à jour de ses cotisations.

Le mineur de moins de seize ans ne participe pas au vote ; il doit être représenté par l'un de ses représentants légaux. Le mineur de plus de seize ans a la capacité de voter seul.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers adhérents, nos salutations distinguées.

L. CAMEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Camel', written in a cursive style.

Ludovic Camel

Président